



Politique de bientraitance des instituts de formation

du Centre Psychothérapique de Nancy

Le rapport conjoint de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) sur la qualité de vie des étudiants en santé (QVES), publié en juillet 2022, reprend notamment les résultats des différentes enquêtes menées auprès des étudiants en santé (rapport de la FNESI...). Celles-ci révèlent des difficultés d'étudiants génératrices de risques psycho sociaux compromettant parfois la réussite de leurs parcours.

Face à ce constat, et dans l'axe stratégique de l'ARS de la région grand Est « prendre soin de ceux qui soignent », les instituts de formation IFSI & IFCS sont soucieux d'accompagner les étudiants durant leur cursus de formation afin de favoriser leur bien-être et ainsi améliorer leur qualité de vie étudiante. Dans le cadre de la prévention de la santé mentale des étudiants en santé, notre institut a réalisé une plaquette avec différentes ressources. Celle-ci est distribuée à chaque étudiant et accessible sur notre site.

Notre engagement, qui répond aux valeurs humanistes décrites dans le projet des écoles et de l'établissement, vise à mettre en oeuvre les moyens nécessaires (repérage, écoute, orientation, accompagnement, activités bien être) permettant de renforcer notre démarche de bientraitance au sein de nos instituts.

La bientraitance est une démarche active que la Haute autorité de santé, définie comme « une manière d'être, d'agir et de dire, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins, respectueuse de ses choix et de ses refus ». Elle consiste en une approche respectueuse envers toutes personnes vulnérables. Les cinq principes de la bientraitance sont la dignité, le respect, l'intimité, l'autonomie et la sécurité. Ils sont repris dans la « charte de Bientraitance en stage » que nous avons rédigée à destination des professionnels de santé et des étudiants stagiaires.

Afin de mener cette politique de bientraitance, selon les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé (MSS) et du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), un référent Bientraitance a été nommé pour garantir sa mise en oeuvre sous la responsabilité du Directeur des Soins / Coordonnateur des Instituts IFSI & IFCS.

Ainsi, le **référent bientraitance** est :

Mme STRUB Frédérique, Cadre Supérieur de Santé

03 83 92 53 66 – frederique.strub@cpn-laxou.com